

# DEPARTEMENT DE L'INDRE

Enquête publique pour le projet d'aménagement foncier agricole, Forestier et  
environnemental et au programme de travaux connexes sur la commune de

VILLEDIEU SUR INDRE avec extension sur la commune de NIHERNE,

Relative à la déviation de la RD 943,

Du mercredi 29 janvier 2025 à 9h au vendredi 28 février 2025 à 17h

## Partie 2

### CONCLUSIONS et avis

L'enquête étant terminée le 28 février à 17h, Le rapport étant rédigé, conformément à l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental, le commissaire enquêteur rédige ses conclusions.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté, le 6 Mars 2025 le commissaire enquêteur a remis le procès-verbal de synthèse des observations. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune remarque du commissaire.

## **PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

**Remis le 6 mars aux services du département**

Je soussigné Michel Deluzet, commissaire enquêteur nommé par décision du Tribunal Administratif de Limoges en date du 19/11/2024 sous le N° E 240000/87 AF 36.

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 6/12/2024 et enregistré sous le N° 2024-D-20846,

Vu les réclamations portées sur le registre des réclamations parcellaires,

Vu les réclamations portées sur le registre des travaux connexes,

Vu les courriers adressés par mails sur la boîte dater foncier dédiée,

Vu les courriers remis pendant les heures d'ouverture de la mairie ou pendant les permanences du commissaire enquêteur, ces pièces étant classées et annexées aux registres,

Vu que l'ensemble des pièces produites ou annexées dans les registres résumant 31 jours consécutifs d'enquête.

Vu que la présence de Monsieur GOUINEAU de GEOTOP a permis l'identification des parcelles et les réponses aux questions techniques posées,

Le commissaire dresse le Procès-verbal de synthèse suivant :

9 réclamations ont été portées sur le registre parcellaire

4 réclamations Mails sur Dater foncier ont été annexées au registre parcellaire

10 réclamations courriers ont été annexées au registre parcellaire

13 réclamations portées sur le Registre travaux connexes

3 réclamations Mails sur Dater foncier annexées au registre travaux connexes

1 réclamation courrier a été annexée au registre travaux connexes

Enjeux relevés :

- Surfaces
- Qualification des sols
- Géométrie
- Accès
- Sécurité
- Regroupement sur Ilot

## REGISTRE PARCELLAIRE

Numéros des parcelles et réclamations	Emplacement Ilot	Surface	Qualifs sols	Sécurité	Accès	Numéro d'ordre registre
ZL330 et ZL331 demande d'échange avec AW184/Aw157/AD90 et AB161						<b>1</b>
		<b>X</b>				<b>2</b>
Proposition de vente de parcelle cadastrée N°53 pour 1164 m2						<b>3</b>
Convention sous seing privé du 28/02/2025 pour ZK305 et ZL325 Demande d'audition devant la commission Refuse la sortie d'ilot des parcelles ZL320 et ZL324	<b>X</b>					<b>4</b>
Demande reprise de AB98 avec AB97						<b>5</b>
ZN03, ZN 15a/Yk34/22/21/20/29	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>		<b>6</b>
ANNULE						<b>7</b>
Annulé (Reporté dans le registre des travaux annexes)						<b>8</b>
ZM3/ZN15				<b>X</b>		<b>9</b>
ZM3/ZN15a			<b>X</b>	<b>X</b>		<b>10</b>
YO157/YO151, YO164						<b>11</b>
OA148			<b>X</b>			<b>12</b>
OA148			<b>X</b>			<b>13</b>
ACCORD BECHEREAU ALAPHILIPPE YKE						<b>14</b>
YP172 YP186					<b>X</b>	<b>15</b>
ZK249						<b>16</b>
Soutien du projet						<b>17</b>

ZK296 indivision problème administratif AW75 nZK296						<b>18</b>
Souhaite garder ZP25						<b>19</b>
Tient à garder ZL320 pour raison sentimentale et ZL324						<b>20</b>
D27/ CR108/110 CR 44/45 CR 105 proposition de circuit pédestre				x	X	<b>21</b>
OA149 OA 155 YO 166 YO163 Chemin de randonnée Trégonce				x	x	<b>22</b>

## REGISTRE TRAVAUX CONNEXES

Numéros des parcelles et réclamations	Clôture	défrichage	Plantations	Accès et busages	Sécurité	Numéro d'ordre registre
YL102/YL103				X	X	<b>1</b>
AB180 ZK250 AB181 et 195 + Indemités		X	X			<b>2</b>
YN143/A473 80m collecteur + 2 regards Fusionner les deux parcelles				X		<b>3</b>
YM106 /290ML de haies si possible assurer la plantation			X			<b>4</b>
ZO69			X			<b>5</b>
YO165 Entrée 8m à prévoir +Drain de ceinture en remplacement de dommages Baisser la buse de traversée de route entre YO172 et YO165. Pose d'une bouche d'irrigation dans YO 172, YO165, YO169 Pose d'une tuyauterie démontable sous déviation. Boucher le fossé au Nord de YO161en limite avec la famille Amary. Nettoyage fond de la Trégonce car elle inonde YO157 et 161. Nettoyage barrage Château				X		<b>6</b>
Demande accès 8m entreYN148 et 149 et proche de YN 150 Demande d'accès 8m route de Villedieu/Chézelles face YN 144				X		<b>7</b>
AP325 / ZK252 Souhaite 2 pommiers reinette et chanteclerc +1 bigareau Burlat + 1 Prunier Reine Claude dorée. Clôture.	X	X	X			<b>8</b>
YP173 Déplacement Clôture. Accès 8m en bordure 64E sur YR 187/185	X			X		<b>9</b>
AB 75. Demande reprise de la dénivellation sur le chemin partant de Villers les Ormes afin d'être accessible aux véhicules légers				X		<b>10</b>

Arrachage d'arbres et de jardin dans YL51. Jonction entre la voie communale et chemin rural au niveau du fossé des vallées. Empierrement des angles de giration, au niveau du chemin rural longeant le rond-point. Elargissement sortie chemin rural sur la voie communale pour faciliter la giration. Elargissement buse de 5m passer à 6m		X		X		11
AB180 , AB181, AB195 soit un total de haies à planter sur 150m			X			12
Passage de bus sur YM123 face au passage de YM68				X		13
YO166 Ne dispose pas de sortie				X		14
YL58 demande plantation d'acacias			X			15
ZP25 110m de haies			X			16
YR182 Remise en place bornes en pied de talus. Vérifier écoulement du fossé						17
ZP296 Demande de clôture de la parcelle						18

Le déroulement de l'enquête ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le géomètre Monsieur GOUINEAU de Géotop a répondu à l'ensemble des très nombreuses questions posées lors des permanences. La consignation des différentes observations ou réclamations se sont faites dans le calme et la coopération.

Le commissaire a clos les deux registres lesquels ont été contresignés par Monsieur le Maire de Villedieu sur Indre

**Le commissaire n'a pas de questions complémentaires.**

Fait à Chatillon le 5 Mars 2025

Le commissaire enquêteur

Michel Deluzet

En date du 15 Novembre 2024, le vice -président du tribunal administratif a nommé Michel Deluzet commissaire enquêteur et Monsieur Francis Couillard suppléant.

Par arrêté N° 2024-D-2846 en date du 6 décembre 2024 Monsieur le Président du Conseil Départemental a fixé les conditions de l'enquête portant sur le projet d'aménagement foncier agricole, Forestier et environnemental et le programme de travaux connexes sur la commune de VILLEDIEU SUR INDRE avec extension sur la commune de NIHERNE, relative à la déviation de la RD 943.

- Les conditions d'affichage et de publication de l'avis d'enquête ont été réalisées conformément à la réglementation.
- 
- La durée de l'enquête du 29 janvier 2025 au 28 Février 2025 a été respectée
- Les heures d'ouverture de la mairie permettant d'accéder au dossier de consultation n'ont pas été modifiées.
- Les permanences assurées par le commissaire enquêteur et le géomètre ont été respectées aux dates suivantes.

Mercredi 29 Janvier 2025 de 9h à 12h

Lundi 10 février 2025 de 13h30 à 17h

Samedi 22 février 2025 de 9h à 12h

Mardi 25 février 2025 de 9h à 12h et 13h30 à 17h

Vendredi 28 février 2025 de 9h à 12 heures et 13h30

En complément le géomètre était à disposition du public

Jeudi 6 février 2025 de 9h à 12h et 13h30 à 17h

Mardi 18 février 2025 de 9h à 12h et 13h30 à 17h

- Les coordonnées de la DATER pour demande de renseignements ont été communiquées
- Les conditions d'accès pour consigner les observations du public sur les registres aux heures et jours d'ouverture de la mairie de Villledieu sur Indre ont été respectées.
- Les conditions d'accès au courrier dématérialisé sur dater.foncier@indre.fr pendant la durée de l'enquête n'ont fait l'objet d'aucune difficulté.
- Les conditions de clôture et remise du rapport par le commissaire enquêteur ont été respectées.

### ***Constitution du dossier effectivement soumis à l'enquête***

- Plan d'aménagement foncier (plans du parcellaire, voirie, réserves foncières)
- Tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qu'il apporte, avec l'extrait des décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier en date du 25 septembre 2008 relatives au seuil de tolérance en matière d'équivalence entre différentes natures de culture.

- Mémoire justificatif des échanges avec les conditions et dates de prise de possession des parcelles aménagées et la conformité du projet aux prescriptions préfectorales avec fiches individuelles réalisées par le géomètre étaient à disposition
- Indications sur les maîtrises d'ouvrage et le programme de travaux connexes à l'aménagement foncier : plan des travaux connexes, devis estimatifs, délibérations sur la maîtrise d'ouvrage étaient à disposition.
- Etude d'impact, résumé non technique et avis dans le cadre de l'évaluation environnementale était à disposition.
- Le bornage des parcelles a été réalisé à l'exception de quelques zones qui seront terminées après les nivellements

**En conclusion :**

**Le commissaire a constaté que l'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur et à la totalité des prescriptions de l'arrêté N°2024-D-2846 de Monsieur le Président du Conseil départemental. L'ensemble des remarques et réclamations portées au registre foncier et travaux connexes seront examinées par la commission qui statuera.**

**Avis du commissaire**

L'enquête s'étant déroulée selon les prescriptions de l'arrêté N°2024-D-2846, et selon les articles R123-9 à 12 ainsi que 123-13 et 123-6 du code Rural. Le commissaire n'ayant relevé aucune anomalie,

Emet un **AVIS FAVORABLE**

pour la présentation des différentes réclamations devant la commission d'attribution qui statuera au cas par cas.

Fait à Châtillon le 27 Mars 2025

Le commissaire enquêteur

Michel Deluzet

